



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 230214 _005

OBJET : FINANCES : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA C.C.F.E. POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUATORZE FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à L'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Nathalie JOUBAND - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY.

Absents ayant donné procuration : Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Emmanuelle NEEL à Cyril D'IPPOLITO - Frédéric BERTHET à Annie CHAPUIS - Isabelle POULARD à Ludovic PADUANO - Mickaël HATRON à Michel NEEL - Julienne BERTHET à Christine MONTAGNY.

Absent excusé : Maxime PEILLER

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Monsieur NEEL, 1^{er} adjoint rappelle à l'assemblée que la qualité du service public et l'accueil des usagers combinés à un souci d'amélioration des conditions énergétiques des bâtiments constituent une des priorités pour la commune de CHAZELLES-SUR-LYON. A ce titre, il a été décidé d'engager des travaux de réhabilitation de la mairie. Cette réhabilitation consistera à réaliser les travaux de rénovation thermique du bâtiment, de mise aux normes en termes d'accessibilité ainsi que des aménagements plus fonctionnels permettant un meilleur accueil des administrés. La rénovation de la Mairie, située dans un site patrimonial remarquable, est primordiale pour l'attractivité du cœur de ville.

Le coût total du projet est évalué à 2 462 205,96 €uros HT.

Afin de réaliser cette opération, la commune de Chazelles-sur-Lyon va solliciter des aides financières auprès des principaux partenaires tels que l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire et la Communauté de Communes de Forez Est.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023 approuvant le règlement d'attribution et de versement d'un fonds de concours exceptionnel 2023/2024.

Le Conseil municipal est invité à :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la CCFE pour le projet de réhabilitation de la mairie, d'un montant de 220 880€ (5522 habitants *40€)

- **Approuver** le plan de financement ci-après :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant
Honoraires	213 692,93	ETAT : Subvention DSIL	20%	492 441,00
		France Nation Verte	20%	492 441,00
Travaux	2 237 641,23	Subvention Région AURA	10,1%	250 000,00
Etudes	10 871,80	Subvention Département Loire	7%	172 500,00
		Subvention Forez Est (Fonds de concours)	9%	220 880,00
		Subvention ADEME (Géothermie)	1,3% 0,2%	30 910,00 4 515,00
		Autofinancement de la commune	32,4%	798 518,96
TOTAL	2 462 205,96	TOTAL		2 462 205,96

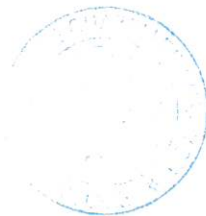
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la CCFE pour un montant de 220 880 Euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande et engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance,
Annie CHAPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230214-230214_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Publication : 23/02/2023

